

# Ordonnance

D'organiseraux des monoyers  
aux gardes de la monnaie de  
Rouen

Bonne la clôture des volets  
de la monnaie)

M. 8. Janvier 1393.

VOUS pour mandour que le  
premier juv de fevrier prochain —  
venant vous cloiez toutes les  
volettes de la dite monnaie) tan  
d'or comme d'argent et icelle. J  
vous envoies par le certain  
messager ou l'on enverra lequel  
par lequel nous a faire la monnaie  
est le certain taillor et taillor auquel

Ilay toutes excusationz cestam  
en faire au d'elavation expatriez  
de Delivrance) de la ditz Boettier  
et toutes les foiz faiturez et amender  
l'ure en la ditz monsire et  
auemur en auere pouvieeee rendre  
ausoy comme il apariem en ditz  
aum'particulier que tout le  
paiemur et échayer qu'il a fai  
seulz surage) de la ditz Boettier  
pouvieeun medre et allouer en  
comptes et aum'our cescrivez et au  
de la ditz monsire et gauder que  
en d'au defaut cescriu apair le 8.  
janvier 1593./